

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2018**

C.M.18.08

Date de convocation : 7 décembre 2018
Date d'affichage : 7 décembre 2018
Compte-rendu succinct : 18 décembre 2018

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 28
Votants : 35

L'an deux mille dix-huit, le quatorze décembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - M. BILLARD - MME EUDE - M. VERMOT - MME BOURETTE - M. AUMARD (ARRIVEE 21H45) - MMES IOSUB – SIMONOT – MM. MORENCY - FOURNIER – BEKKOUCHE - GUILLOU – EUDE - MME KLEIN-POUCHOL - M. BENELHABIB – MMES DENIS – SANE – M. MENDY (ARRIVEE A 21 H) – MMES JANIAUD-VERGNAUD (ARRIVEE A 20H40) - QUATREHOMME - MM. DE SAULCES-LARIVIERE – MOHAMED - BENARAB - VIALADE – MME DUVERNOIS - MM. BRULIN – PROST.

ETAIENT REPRESENTES : M. FROSSARD (POUVOIR M. VERMOT) - MME CRISPIN (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) – M. AUMARD (POUVOIR MME VERTENEUILLE JUSQU'A 21H45) - MME MERLIN (POUVOIR M. BEKKOUCHE) – MME SEGHIRI (POUVOIR M. MORENCY) – M. MENDY (POUVOIR M. EUDE JUSQU A 21H) - MME JANIAUD- VERGNAUD (POUVOIR MME IOSUB JUSQU'A 20H40) – MME WAYACK PAMBE (POUVOIR M. FOURNIER) - MME MANDILE (POUVOIR M. DE SAULCES LARIVIERE) - M. DAMONT (POUVOIR M. BILLARD).

SECRETAIRE : M. MORENCY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2018 est adopté à **l'unanimité**.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

18.11.28 - FIXATION DU TARIF DE VACATION DE POLICE POUR LES EXHUMATIONS DU 14 NOVEMBRE 2018.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**18.08.01 - RAPPORT EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
DE LA COMMUNE DE TORCY POUR L'ANNEE 2018.**

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, prend acte de la présentation par Monsieur le Maire du rapport ci-annexé en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Commune de Torcy pour l'année 2018.

18.08.02. - AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LE FONCIER BATI DANS LES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les avenants n°1 aux trois conventions locales d'utilisation de l'abattement de la TFPB ayant pour objet de prolonger lesdites conventions sur toute la durée du contrat de ville, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer lesdits avenants n°1 avec les bailleurs sociaux BATIGERE Ile de France, DOMAXIS et OSICA et effectuer toutes formalités nécessaires.

AFFAIRES GENERALES

18.08.03 - FIXATION DU MONTANT DE VACATION FUNERAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la tarification de la vacation de police, en vue d'une incinération, à un montant 20 euros (vingt euros) et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

CONTROLE DE GESTION

18.08.04 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS PAR LE PREFET DE REGION.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les opérations et leurs modalités de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter la dotation de soutien à l'investissement local et à effectuer toute formalité nécessaire à cet effet.

18.08.05 - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE DE TORCY - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION DANS LE CADRE DU « BOUCLIER DE SECURITE » - PHASE 5.

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions, 29 voix pour), approuve le projet d'extension du système de vidéoprotection sur la Commune de Torcy dont le montant est estimé à 120 326.00 € HT (hors maîtrise d'oeuvre), autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la région de l'Ile de France une subvention pour ce projet, au titre du « Bouclier de sécurité » et à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

18.08.06 - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE DE TORCY - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - PHASE 5.

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions, 29 voix pour), approuve le projet d'extension du système de vidéoprotection-phase 5 sur la commune de Torcy dont le montant est estimé à 130 446.00 € HT (maîtrise d'oeuvre comprise), autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière pour ce projet, auprès de la Préfecture de Seine et Marne, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

SPORT

18.08.07 - REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le reversement de la somme de 12 000 € au profit de l'association « Office Municipal des Sports » suite à l'obtention d'une subvention du Centre National de Développement du Sport pour l'organisation de la Fête du Sport.

18.08.08 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE A LA SUBVENTION 2019 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « MLV BASKET VM ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer un acompte à la subvention de 15 000 € à l'association « MLV BASKET VM » qui sera déduite de la subvention 2019.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

18.08.09 - MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2019 l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le Complément indemnitaire annuel (CIA).

18.08.10 - DON DE JOURS DE REPOS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement modifié, ci-annexé, sur le don de jours de repos à un agent public en permettant notamment d'en faire bénéficier les aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap.

18.08.11 - DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES EMPLOIS ET LES CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Fixe la liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonctions par nécessité absolue de service et pour occupation précaire avec astreintes.
- Fixe le dépôt de garantie à un mois de loyer correspondant au logement attribué,
- Décide dans le cadre des logements par nécessité absolue de service et pour les conventions d'occupation précaire avec astreinte le versement d'un dépôt de garantie équivalent à un loyer mensuel destiné à couvrir les éventuels manquements aux paiements des charges liées au logement, aux frais d'entretien et aux réparations des dégradations sera demandé dès la date d'effet de l'attribution du logement à l'agent.

1/ Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Gardien de l'Hôtel de Ville et du Château des Charmettes	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
Responsable de la Résidence pour Personnes Agées Lucien Mayadoux	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
Gardien de la Résidence pour Personnes Agées Lucien Mayadoux	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site

	Présence nécessaire 24h/24
Gardien de la Maison Petite Enfance (MPE)	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
2 gardiens du gymnase Jean Moulin et Maison des Fêtes Familiales	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
2 gardiens de gymnase Guy Chavanne	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
Gardien de gymnase Roger Couderc	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
Gardien de gymnase de l'Arche Guédon	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
2 gardiens de gymnase Jean Monnet	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
Gardien du groupe scolaire Beauregard	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
Gardien du groupe scolaire Jean Zay	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
Gardien du groupe scolaire Le Clos	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
Gardien du groupe scolaire Julie Daubié	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
Gardien du groupe scolaire Georges Brassens	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
Gardien de l'équipement Léo Lagrange	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
Gardien du groupe scolaire Louise Michel	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
Gardien du groupe scolaire Victor Hugo Jusqu'au 31 mars 2019	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
2 gardiens du groupe scolaire du Bel Air	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
Gardien du Centre de Vie Infantile (CVE)	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24
Gardien du groupe scolaire Les Gradins	Pour des raisons de sûreté et sécurité ; Surveillance et gardiennage du site Présence nécessaire 24h/24

2/ Convention d'occupation précaire avec astreinte :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Agent des services techniques	Assure des astreintes au Centre Technique Communal (CTC)

18.08.12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des emplois comme annexé.

	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Adjoint technique TC	133	-1	132
Adjoint technique TI 20h	0	+1	1
Total	133	0	133

18.08.13 - CONVENTION RELATIVE AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE POUR 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec le Centre de Gestion de Seine et Marne pour l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive à compter du 1^{er} janvier 2019 pour un an et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et effectuer toutes formalités nécessaires.

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES

18.08.14 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019.

18.08.15 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET VILLE.

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions, 31 voix pour), adopte la décision modificative n°2 de l'exercice 2018 selon le tableau ci-annexé, et équilibrée comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
Chapitre	DEPENSES	RECETTES	
CHAPITRE 011	183 611,04		+ 16 000 € Informatique locations, +7 500 € Intendance nettoyage, + 160 000 € Ressources techniques
CHAPITRE 022	12 326,35		Dépenses imprévues
CHAPITRE 65	-64 141,54		-19 000 € indemnité des élus, -45 030,50 € Réduction des créances irrécupérables et éteintes
CHAPITRE 67	127 509,05		Annulation de titre en double sur exercice antérieur
CHAPITRE 013		50 000,00	Ajustement des indemnités journalières 2018 (CPAM et Sofaxis)
CHAPITRE 74		71 120,00	Subvention CAF enfants handicapés
CHAPITRE 042		138 184,90	Reprise subventions amortissables perçues en 2017
TOTAL GENERAL	259 304,90	259 304,90	

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre/opérations	DEPENSES	RECETTES	
OPERATION 102	-606 137,78		Ajustement travaux GS Le Clos
OPERATION 105	-8 000,00		Frais d'études Lino Ventura
CHAPITRE 020	79 080,10		Dépenses imprévues investissement
CHAPITRE 20	-135 254,26		Ressources techniques ajustement frais d'études
CHAPITRE 204	-6 000,00		Ressources techniques ajustement contribution extension réseaux
CHAPITRE 21	-24 476,70		Ajustement chapitre Ressources techniques
CHAPITRE 040	138 184,90		Reprise subventions amortissables perçues en 2017
CHAPITRE 13		-554 604 ,00	Réduction subventions Département pour Lino Ventura et CL Bord de l'Eau
CHAPITRE 041	1 264 043,42		Opérations d'ordre de reprise de suramortissements sur exercices antérieurs
CHAPITRE 041		1 264 043,42	Opérations d'ordre de reprise de suramortissements sur exercices antérieurs
TOTAL GENERAL	709 439,42	709 439,42	

18.08.16 - REDUCTION DE 50% DES FRAIS DE LA LOCATION DE LA SALLE DE LA MAISON DES FETES FAMILIALES DE MADAME CASTEL KARINE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la réduction de 50% du titre de recette d'un montant de 625 € versé lors de la réservation de la salle de la Maison des Fêtes Familiales, et le remboursement d'un montant de 312.50 €, compte tenu du préjudice subi suite à un mauvais fonctionnement du réfrigérateur de l'un des offices et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

18.08.17 - AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire application de l'article L 1612-1 pour engager, liquider et mandater de l'investissement sur l'exercice 2019 suivant le détail ci-après :

CHAPITRE	LIGNE BUDGETAIRE ET AFFECTATION	CREDITS OUVERTS EN 2018 EN DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS REPORTS ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE	MONTANT AUTORISE
23	T10 20 2313 T10 OPERATION 102 TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LE CLOS	13 030 584,38 €	782 000 €
TOTAL		13 030 584,38	782 000 €

18.08.18 - REPRISE 2018 DE SURAMORTISSEMENTS SUR EXERCICES ANTERIEURS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Comptable public à passer les écritures d'ordre non budgétaires pour le compte de la Commune de la manière suivante :

- Crédit du compte 1068 pour 1 264 043,42 €
- Débit du compte 28135 à hauteur de 1 263 757,50 €
- Débit du compte 28188 à hauteur de $\frac{\quad 285,92 \text{ €}}{1\ 264\ 043,42 \text{ €}}$

DIRECTION DE L'URBANISME

18.08.19 - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR ESPACE HABITATION CONSTRUCTION D'UNE PARTIE DES ESPACES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉSIDENCE « LES DOMAINES DU LAC » SITUÉE ANGLE COURS DES LACS / RUE CHARLES BAUDELAIRE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition à l'euro symbolique du foncier appartenant au bailleur Espace Habitat Construction pour une emprise d'environ 386 m² référencée AE 53p afin de permettre la réhabilitation de ces espaces et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous documents afférents à cette cession.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50 le quatorze décembre deux mille dix-huit.
.....

Le Maire
Guillaume LE LAY-FELZINE

